

Image not found or type unknown



Refus d'un dossier concernat le regroupement familial

Par **kefi nadia**, le **13/02/2010** à **19:10**

Bonjour, Mon mari a reçu un refus du dossier concernant le regroupement familial qui a été mis le 15 mai 2009 à l'ofi. La cause de ce refus c'est son revenu qui est insuffisant, mais il a changé de situation, il a signé récemment un CDI avec un bon salaire, il va faire un recours et mettre en évidence cette situation. Est ce que ça va marcher ? et combien de temps ça dure ? est ce que ce changement peut changer la décision en faveur ? Merci pour votre attention et votre réponse.